

ACCORD CADRE REGIONAL

Pôle emploi Franche Comté

2D, avenue de Montboucons – 25044 Besançon cedex

Représenté par :

Monsieur Jean-Marie SCHIRCK,
Directeur régional

Et

Opcalia Franche comté

2B, chemin de Palente – 25042 Besançon cedex

Représenté par

Monsieur Claude BOUFFET
Président Régional



Entre

Opcalia Franche Comté, représenté par BOUFFET Claude, Président Régional
2B chemin de Palente 25042 Besançon Cedex

Et

Pôle emploi Franche Comté, représenté par Jean Marie SCHIRCK, Directeur Régional, 2D,
Avenue des
Montboucons, 25044 Besançon Cedex

- *Vu la loi 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi*
- *Vu le code du travail, notamment ses articles L 5311-1 et suivants, L 5312-1 et suivants ainsi que R 5212-1 et suivant, R 5213-1 à R 5213-8*
- *Vu les délibérations du Conseil d'Administration de Pôle Emploi du 19 décembre relatives à la création de Pôle Emploi*

PREAMBULE

La région Franche Comté, après un taux de chômage record de 9.8% fin 2009, qui dépasse alors le niveau national, a vu la détérioration de son marché du travail ralentir en 2010 puis une reprise de son économie à partir du premier trimestre 2011 dans tous les secteurs à l'exception de la construction.

Toutefois, la région compte encore près d'un quart de demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à sa situation précédant la crise de 2008, les moins de 25 ans y représentent 16% de la demande d'emploi et le taux de chômage reprend sa progression depuis juin 2011 pour atteindre 8.5% au dernier trimestre 2011.

Par ailleurs, l'évolution du marché du travail en Franche Comte est hétérogène, la prédominance du secteur industriel fragilise la région, entraîne un recours accru à l'intérim en période de crise et les problèmes de recrutement en particulier dans des TPE persistent.

C'est pourquoi, **OPCALIA Franche-Comté et Pôle emploi Franche-Comté** souhaitent poursuivre le plan d'action volontariste engagé en 2010 en faveur de l'emploi, sur **la sécurisation des parcours professionnels, et le développement des contrats de professionnalisation des + et - de 26 ans.**

Cet engagement rejoint la volonté du gouvernement qui :

- réaffirme la nécessité d'orienter la politique de formation des jeunes sur l'alternance (en continuité du plan Jeunes lancé le 24 avril 2009 et prévoyant entre le 1^{er} juin 2009 et le 1^{er} juin 2010, la conclusion de 170 000 contrats de professionnalisation jeune au plan national)
- met en place des primes à l'entreprise par le biais du soutien financier du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et du service public de l'emploi.
- se mobilise pour protéger l'emploi dans les entreprises, soutenir la création d'emploi pour les jeunes et amplifie ses efforts pour former et accompagner les demandeurs d'emploi (sommet de la crise du 18 janvier 2012)

Les signataires de l'accord Cadre

OPCALIA Franche-Comté :

OPCALIA Franche-Comté est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont l'objet est la mise en œuvre des décisions de gestion prises par Opcalia, sis 2 b chemin de Palente - 25042 BESANCON Cedex.

Les missions d'Opcalia sont les suivantes :

- Assurer un service de proximité auprès des entreprises et de leurs salariés,
- Développer auprès des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi, une politique incitative en matière de formation, en particulier par la promotion des dispositifs favorisant la sécurisation des parcours professionnels, par des actions d'information et d'assistance technique
- Mettre en œuvre des solutions innovantes, en fonction de l'identification des besoins en compétences, de la proximité des métiers et des travaux prospectifs disponibles,
- S'appuyer sur une dynamique de réseau, un service de proximité efficient au bénéfice de l'ensemble des entreprises adhérentes, et notamment des petites et moyennes,
- Rechercher et mettre à disposition les financements complémentaires, l'expertise projet et l'ingénierie financière.
- Prendre en compte les besoins des entreprises et des salariés grâce à la conception et la mise en œuvre de projets d'envergure réunissant les acteurs locaux.
 - 1 Direction régionale
 - 2 Responsables
 - 3 conseillers
 - 2 chargés mission
 - 3 assistantes
 - 644 entreprises adhérentes en 2010 à OPCALIA Franche Comté
 - 4 271 437 euros de collecte

Pôle emploi Franche Comté :

Pôle emploi est l'opérateur unique chargé d'assurer les missions de service public de l'emploi.

Pour atteindre ses objectifs, Pôle emploi développe des coopérations accrues avec les entreprises visant à favoriser le retour à l'emploi rapide des demandeurs d'emploi et à garantir la fluidité du marché du travail tout en répondant aux besoins de recrutement.

Les missions de Pôle emploi dans ce domaine sont les suivantes :

- proposer aux entreprises un service adapté, défini à partir d'une analyse partagée de leurs besoins en recrutement et du marché du travail,
- accompagner les entreprises dans la conception et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées,
- accompagner les actifs et les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans leur recherche d'emploi pour prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion, favoriser l'intégration par l'emploi et sécuriser les parcours professionnels,
- contribuer au reclassement professionnel des salariés licenciés à la suite de restructurations ou de mutations économiques
 - 1 Direction régionale,
 - 2 Directions Territoriales,
 - 22 agences Pôle emploi
 - Plus de 800 experts dans tous les domaines touchant à l'emploi : recrutement, orientation formation, insertion dans l'emploi, marché du travail,
 - 54800 offres d'emploi confiées par les entreprises à fin 2011,
 - Plus de 45000 recrutements réussis à fin 2011
 - L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Article 1 : Objet de la convention

Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi Franche-Comté conviennent d'assurer la mise en complémentarité de leurs actions et de leurs moyens respectifs sur le territoire de Franche-Comté afin de :

- promouvoir auprès des entreprises les contrats de professionnalisation des + et - de 26 ans qui constituent un levier majeur favorisant l'accès ou le retour rapide et durable à l'emploi et qui sont un instrument de formation et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes et adultes.
- faciliter la mise en place d'actions concertées auprès des entreprises, pour permettre l'émergence de solutions institutionnelles, techniques et financières favorisant la promotion des dispositifs de droit commun en réponse aux besoins de recrutements dans les entreprises.
- mettre en œuvre des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour répondre aux problématiques de recrutement et d'évolution des entreprises et inscrire OPCALIA dans son rôle actuel en matière d'emploi et de formation professionnelle.
- faciliter la prise en compte territoriale des besoins d'emplois et de qualifications des entreprises auprès du SPER

Article 2 : Les actions liées aux engagements

Pour mettre en œuvre ces engagements, Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi Franche-Comté déclinent un plan d'actions comme suit :

1) Partager leurs connaissances et leurs analyses en matière d'emploi, de formation et de gestion des compétences en Franche Comté

Opcalia Franche-Comté s'engage à :

- identifier les besoins en emplois et qualifications de ses entreprises adhérentes et les communiquer à Pole emploi Franche Comté
- transmettre les rapports d'activité annuels sur les dispositifs qu'elle gère : contrats et périodes de professionnalisation, DIF...
- transmettre les études et les analyses réalisées au niveau national ou régional : perspectives, passages compétences, baromètre formation, emploi et compétences.
- communiquer son fichier d'adhérents et les codes NAF des branches du réseau Opcalia

Pôle emploi Franche-Comté s'engage à :

- partager ses informations avec Opcalia Franche-Comté sur les besoins en main d'œuvre,
- transmettre à Opcalia Franche-Comté les données statistiques régionales sur les offres et demandes d'emploi et les résultats des enquêtes périodiques réalisées sur les besoins de main d'œuvre des entreprises (BMO).
- partager son expertise en matière de connaissance des dispositifs d'emploi et de formation des demandeurs d'emploi, et sa maîtrise des textes législatifs, réglementaires et conventionnels en la matière, pour participer à la professionnalisation des équipes Opcalia,
- mettre à disposition d'OPCALIA, les ressources de la plateforme téléphonique 3995 en vue de l'organisation d'une action de phoning en lien avec le projet PRODIAT à partir du fichier Opcalia Franche-Comté. Cette action est basée sur une nécessaire confidentialité.

Pôle Emploi et Opcalia Franche-Comté échangeront, en outre, les documents, plaquettes et supports dont ils disposent, afin de favoriser l'information et la mobilisation de leurs équipes respectives.

2) Identifier, analyser et satisfaire les besoins en recrutement des entreprises

Opcalia Franche-Comté s'engage à :

- informer, **par dépôt d'offres**, les correspondants de Pôle emploi sur les besoins en recrutement exprimés par les entreprises adhérentes dès lors qu'un besoin est identifié
- promouvoir auprès des entreprises adhérentes la méthode de recrutement par simulation.
- faciliter l'accueil des demandeurs d'emploi en entreprise, dans les conditions définies en commun avec les pôles emploi locaux, dans le cadre d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR).

Pôle emploi Franche Comté s'engage à :

- prendre contact avec les entreprises sur la base des informations transmises par les correspondants du réseau Opcalia Franche Comté lors du dépôt d'offre. Pour ce faire, une procédure au niveau local sera définie (utilisation du tableau des besoins en recrutement).
- définir avec les entreprises adhérentes d'Opcalia Franche comté, les caractéristiques des postes à pourvoir, les profils recherchés et le service le plus adapté, notamment en matière de présélection des candidats,
- proposer des candidatures de demandeurs d'emploi qui possèdent les qualifications requises ou qui sont aptes à les acquérir,

et si nécessaire à :

- mobiliser ses dispositifs d'évaluation des capacités et des compétences professionnelles pour présélectionner et présenter des candidats adaptés aux critères définis.
- proposer des prestations d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR) permettant aux employeurs du secteur, avant embauche, de s'assurer de la capacité des demandeurs d'emploi à exercer l'emploi proposé.
- mettre en œuvre la méthode de recrutement par simulation pour évaluer les capacités ou habiletés des demandeurs d'emploi à occuper les emplois proposés et créer si nécessaire de nouveaux exercices correspondants aux besoins du secteur.

3) Promouvoir et développer les contrats de professionnalisation

Conjointement Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi s'engagent à :

- prendre ensemble toutes les initiatives en vue de relancer le contrat de professionnalisation auprès des entreprises adhérentes Opcalia Franche-Comté et principalement des TPE et de PME, mais également auprès des partenaires - organismes de formation, experts comptables (réunions d'information, mails, etc.).
- informer les entreprises sur les conditions de mobilisation de ces contrats et des aides associées
- mettre en place, spécifiquement dans le cadre du dispositif PRODIAT« contrat de professionnalisation sur mesure »,
 - o des actions coordonnées sur la base des mises à disposition des moyens respectifs intégrant également la mobilisation des publics outremer dans le cadre de la convention Opcalia ministère de l'outremer (opérateur de la mobilité LADOM)
 - o le tutorat avec l'encadrement de l'organisme de formation architecte et la mise en place d'outils tel que le classeur du tuteur.

Opcalia Franche-Comté s'engage à :

- transmettre à Pôle emploi les offres de contrats de professionnalisation recueillies par ses chargés de missions lors de leurs visites en entreprise.

Pôle emploi Franche Comté s'engage à :

- veiller à ce que les conseillers Pôle emploi proposent aux entreprises le Contrat de Professionnalisation chaque fois que cette formule apparaîtra adaptée à la situation de l'entreprise et de la personne retenue.
- mettre à disposition d'OPCALIA les outils d'information dont il dispose pour promouvoir et développer les contrats de professionnalisation
 - o les aides prévues par le Plan Jeunes du 1^{er} juin 2009 (prime de 1 000 à 2 000 € pour tout nouveau contrat) pour les moins de 26 ans
 - o l'aide forfaitaire à l'employeur (AFE) pour les plus de 26 ans

4) S'inscrire dans la sécurisation des parcours professionnels

Opcalia Franche-Comté s'engage à :

- Mobiliser son enveloppe POE en complément à celle d'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) dans le cadre de contrats de professionnalisation courts.
de faire bénéficier, sous forme expérimentale, aux salariés licenciés et inscrits dans le cadre du CSP (Contrat de Sécurisation Professionnel) sur les bassins du Nord Franche-Comté et pour partie de la Haute Saône, de la contribution (ingénierie et financement) d'Opcalia pour la mise en place de formations notamment dans le cadre de projet tel que « 1001 lettres » (cf. fiche en annexe 1) afin de favoriser leur reclassement.
L'objectif de la CSP est de maintenir le partenariat initié sur le CTP et la CRP, en gardant à l'esprit les garanties de bonne fin de ces 2 mesures, tout en déployant le recours au CSP.
Opcalia Franche Comté mettra pour ce faire à disposition de Pôle emploi l'analyse qualitative du suivi des bénéficiaires réalisée en 2011 sur les formations financées en 2010.
Un travail conjoint d'analyse et d'animation des équipes sera mené entre les 2 signataires, pour faciliter l'appropriation du dispositif et de ses évolutions.
Une attention particulière sera portée par Pôle emploi au respect des règles définies en matière de prise en charge des CSP par les différents OPCA.
- Coopérer afin de renforcer la mobilité intersectorielle des demandeurs d'emploi, notamment sur les métiers transverses et au travers de la mise en œuvre des projets Opcalia.

Opcalia Franche-Comté s'engage à :

- continuer la promotion auprès de ses entreprises adhérentes à recourir à des périodes de professionnalisation plutôt qu'à de l'activité partielle ou à des licenciements à chaque fois que possible (cellule opérationnelle SPP2)
- sensibiliser les salariés dont l'emploi est fragilisé pour qu'ils aient recours aux outils d'orientation et de formation existants (DIF, CIF CDD, Période de professionnalisation, etc.)
- solliciter Pôle emploi en tant que partenaire opérationnel dans le cadre du projet territorial « RESSOURCES » en partenariat avec la région et la Direccte, (cf. annexe 2).
- transmettre à Pôle emploi ses analyses, ses études prospectives sur les métiers, les emplois, ses travaux relatifs à la mobilité intra et extra sectorielle
- participer ponctuellement aux réunions régionales organisées par Pôle emploi (exemple : réunions sectorielles) afin d'établir un partenariat renforcé.
- déterminer un planning de réunion avec les directeurs d'agence et les responsables de projets afin de concrétiser la mise en œuvre des projets tels que PRODIAT, 1001 lettres, Ressources...

Pôle emploi Franche Comté s'engage à :

- financer des actions de formation conventionnées en amont des contrats de professionnalisation et de tout contrat de travail afin de faciliter l'accès à l'entreprise sous réserve de dépôts d'offres.
- organiser une présentation de la prestation d'évaluation en milieu de travail de Pôle emploi à l'équipe Opcalia Franche-Comté pour faciliter et permettre la découverte des métiers au sein des différentes entreprises affiliées
- accueillir les demandeurs emploi et les accompagner dans la continuité de leurs projets individuels du projet territorial « RESSOURCES ».
- transmettre à Opcalia Franche Comté, ses analyses, ses études prospectives sur les métiers, les emplois, ses travaux sur l'emploi.
- inviter Opcalia Franche Comté aux réunions, forums, et les informer sur le planning des Rendez-vous recrutement (rdvr) etc....

5) Mettre en œuvre des actions spécifiques en faveur des branches professionnelles adhérentes d'Opcalia

- proposer des actions spécifiques aux branches professionnelles et groupes adhérents d'Opcalia, qui connaissent des besoins d'embauche difficiles à satisfaire et/ou importants (POE Collectives, voir Annexe 4)
- rechercher des synergies pour les demandeurs d'emploi qui auraient un projet de qualification technique en lien avec les métiers d'une branche hébergée ou un projet de création/reprise d'entreprise, afin de les mettre en relation avec des entreprises qui rechercheraient d'éventuels repreneurs.

5.1 développer des actions de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Conjointement Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi s'engagent à :

- rechercher la complémentarité entre les publics demandeurs d'emploi et salariés afin de développer des actions collectives de VAE.
- s'informer systématiquement en cas de changement de statut d'un bénéficiaire de VAE en cours de parcours afin de rechercher conjointement les meilleures solutions concernant leur financement.

5.2 mobiliser le DIF pour les demandeurs d'emploi allocataires du régime d'assurance chômage.

Conjointement Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi s'engagent à :

- faciliter la mise en œuvre de DIF sollicité par des demandeurs d'emploi lors de leur inscription à Pôle emploi ou lors de leur reprise d'emploi pour toute une action de formation, de Bilan de Compétences, d'accompagnement à la VAE ou pour une mesure d'accompagnement à l'emploi facilitant leur reprise d'emploi

5.3 accompagner les seniors

Les seniors constituent un des publics prioritaires de l'ANI de janvier 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle. Par ailleurs, les entreprises sont désormais contraintes réglementairement de négocier des accords ou d'engager des plans d'actions en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des seniors.

Opcalia s'engage à :

- informer avec Pôle emploi, les entreprises des aides et mesures de Pôle emploi en matière de recrutement de seniors.
- mobiliser les entreprises adhérentes si des forums de l'emploi spécifiques ou des manifestations thématiques sont organisés sur leurs territoires
-

Pôle emploi s'engage à :

- informer les entreprises rencontrées de l'offre de services d'Opcalia en matière d'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions seniors
- mobiliser les demandeurs d'emploi seniors et les entreprises si des forums de l'emploi spécifiques ou des manifestations thématiques sont organisés sur les territoires

Conjointement Opcalia Franche-Comté et Pôle emploi s'engagent à :

- examiner les conditions d'une coopération la plus efficace possible, et en particulier concernant le montage d'actions couplant portage du DIF, AFPR, POE, le contrat de professionnalisation et le SPP2.

6) Information et communication conjointes

Une action d'information conjointe auprès de tous les adhérents d'Opcalia sur l'ensemble des aides pourra être organisée. Pour faciliter cette information, une rencontre préalable au niveau régional sera mise en œuvre entre les référents d'Opcalia et de Pôle emploi.

Des actions de communication communes pourront être engagées vis-à-vis de différentes cibles :

- Réaliser un mailing dématérialisé à destination des entreprises adhérentes d'Opcalia pour notamment faire la promotion du Contrat de professionnalisation avec la réalisation notamment d'un kit de communication sur ce contrat
- Faire la promotion du contrat professionnel sur le site internet de chaque partenaire.
- participer aux forums organisés au niveau régional et/ou local pour promouvoir les métiers.

Article 3 : Mise en œuvre, suivi et pilotage de la convention

Pôle emploi et Opcalia désignent un référent chargé de mettre en œuvre de manière concrète la présente convention et de définir les moyens d'évaluer les résultats quantitatifs et qualitatifs de la présente convention, notamment :

- le nombre de contrats de professionnalisation jeunes et adultes,
- le nombre d'aides mobilisées,
- les actions conduites en direction des adhérents Opcalia Franche-Comté.

Ces référents se rencontreront en tant que de besoin.

- Pour Pôle emploi Franche Comté est désigné référent Monsieur Michel RIGOLET
- Pour Opcalia Franche Comté est désignée référente Madame Hélène BROCARD

De plus, afin de favoriser la mise en œuvre concrète des actions visées par la présente convention, Pôle emploi et Opcalia Franche-Comté échangeront le nom des correspondants territoriaux en charge des actions concernées. Dans ce but, Pôle emploi transmettra une cartographie de ses équipes professionnelles.

Une rencontre annuelle sera organisée entre les Directions des deux signataires en vue de faire le bilan de la convention à destination de leurs Instances Paritaires respectives.

Article 4 : Déontologie et Communication

- 4.1 : Déontologie

Dans l'exercice de ses activités, Pôle emploi et le partenaire s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, et notamment, les principes d'égalité, de gratuité de neutralité et de continuité de service.

- **4.2 : Communication**

Pôle emploi et le partenaire s'engagent à s'informer mutuellement avant de communiquer à l'externe au sujet des actions de la présente convention. Le partenaire s'engage à ne communiquer aucune information nominative à des tiers concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises. Néanmoins, ces différents peuvent être traités au cours des réunions de suivi.

Article 5 : Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être modifiée ou renouvelée par voie d'avenant sans pouvoir dépasser une durée de 3 ans à compter de la date de signature. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois.

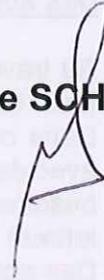
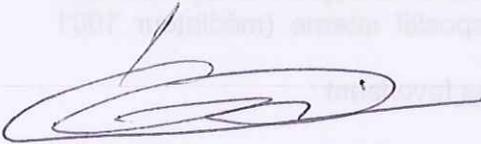
Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacun des destinataires :
Opcalia Franche-Comté
Direction Régionale Pôle emploi de Franche Comté

A Besançon

, le 21.02.2012

Claude BOUFFET

Jean Marie SCHIRCK



Président Régional

Directeur régional

Opcalia Franche Comté

Pôle emploi Franche Comté





Annexe 1 (convention pôle emploi) : sole de compétences

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE BASES DANS VOTRE ENTREPRISE ?

■ L'offre de service Opcalia Franche-Comté

Accompagner les entreprises dans le développement des compétences de base de leurs salariés et financer les formations mises en place à hauteur de **100% des coûts pédagogiques**.

Opcalia Franche-Comté propose en fonction du contexte et des besoins :

Des actions de développement des compétences de base:

Au travers du didacticiel « 1001 Lettres multimédia » ou d'une formations « face à face traditionnelle » soit d'un mixte des deux méthodes.

Dans ce cadre, Opcalia Franche-Comté propose soit une mise en relation directe avec des organismes compétents pouvant intervenir dans l'entreprise et répondre aux besoins spécifiques soit la mise en place d'un dispositif interne (médiateur 1001 lettres)

Des actions de formations bureautiques et langues favorisant :

- la maîtrise des outils informatiques, bureautiques et numériques
- la pratique de toute langue étrangère appliquée à un contexte professionnel

Ces formations doivent délivrer obligatoirement une certification type PCIE, TOEFL, TOEIC, BULATS, ...

■ le contexte

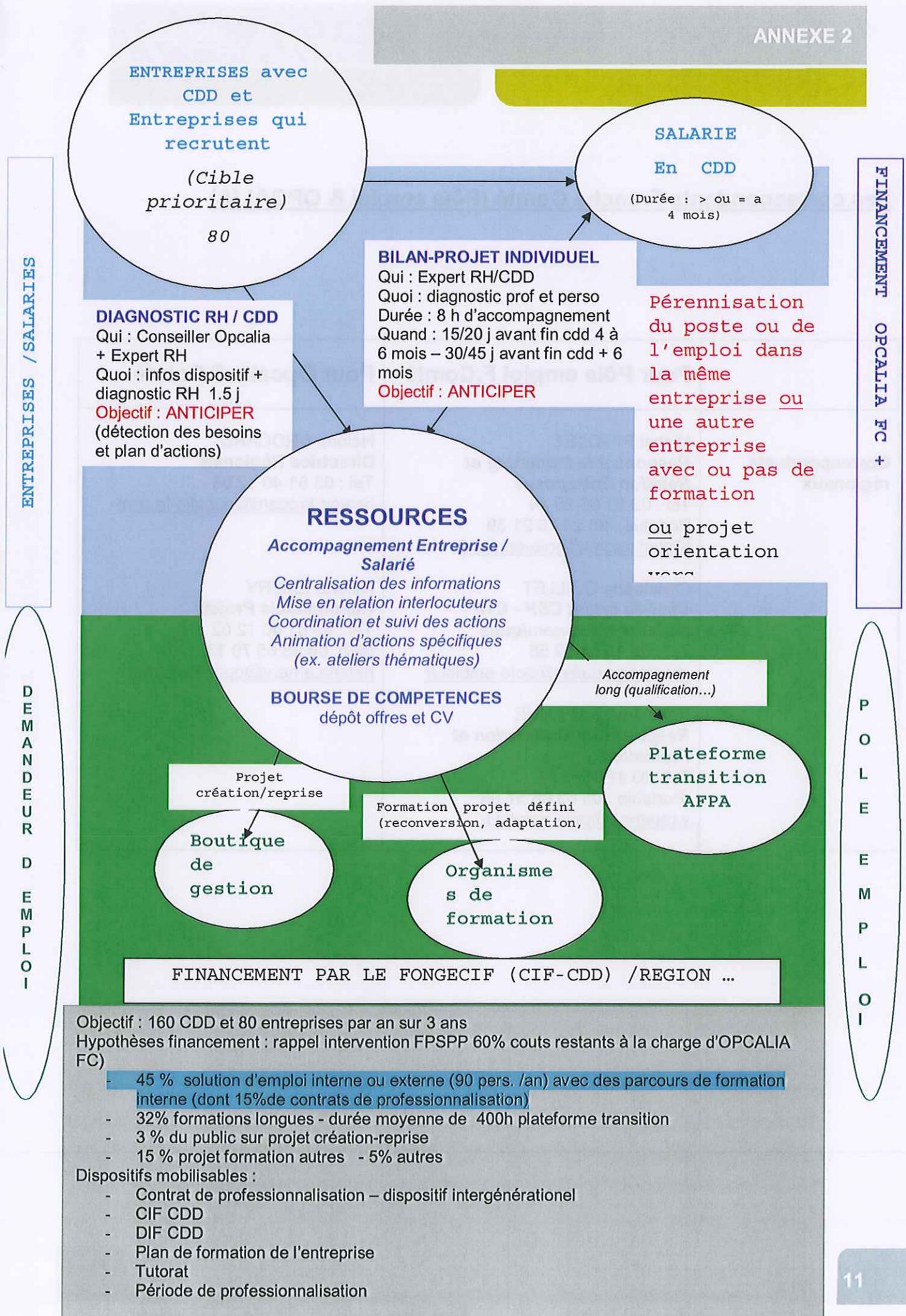
Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre FPSPP/Etat du 15 mars 2010 Opcalia a déposé un projet « **Favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les salariés** ».

L'objectif est d'augmenter le nombre de salariés maîtrisant le socle de connaissances et de compétences mobilisables dans tous les contextes professionnels en finançant les actions complémentaires à celles déjà financées par l'Etat. L'action doit être engagée avant le 31/12/2011 pour une période de réalisation jusqu'au 31/12/2012.

■ Pour en savoir plus :

<http://www.1001lettres.com/> ou <http://www.opcalia.com/>

Contact 03 81 40 12 02
HELENE EMERY CHEF DE PROJET --- helene.emery@opcalia-fc.com



Les correspondants Franche Comté (Pôle emploi & OPCALIA)

	Pour Pôle emploi F.Comté	Pour Opcalia F.Comté
Correspondants régionaux	<p>Michel RIGOLET Responsable Marketing et Relation Entreprises Tel : 03 81 86 35 24 Portable : 06 24 76 21 39 Michel.rigolet@pole-emploi.fr</p> <p>Christophe QUILLET Chef de projet CSP - CTP - Mutations Economiques Tel : 06 15 64 52 56 christophe.quillet@pole-emploi.fr</p> <p>Véronique RAPENNE Responsable Orientation et Formation Tel : 03 81 54 46 27 Portable : 06 63 66 57 08 v.rapenne@pole-emploi.fr</p>	<p>Hélène BROCARD Directrice Régionale Tel : 03 81 40 12 08 helene.brocard@opcalia-fc.com</p> <p>Hélène EMERY Responsable Projets Tel : 03 81 40 12 02 Mob. 06 88 65 70 13 helene.emery@opcalia-fc.com</p>

Ensemble,
OPCALIA Franche Comté et Pôle emploi Franche Comté s'engagent
pour le déploiement de la POE collective

Dans le cadre du développement de la formation des demandeurs d'emplois vers les métiers porteurs, **Monsieur Claude BOUFFET**, Président Régional de l'OPCA OPCALIA Franche Comté et **Monsieur Jean Marie SCHIRCK**, Directeur Régional de Pôle emploi Franche Comté, ont signé une convention-cadre régionale pour une mise en œuvre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi **collective**, ce mardi 21 février 2012

Après le lancement réussi des POE individuelles en 2011, avec plus de 112 entrées financées conjointement (lesquelles ont bénéficié pour 51% des moins de 30 ans), pour un financement par l'OPCALIA Franche Comté de 269255 € et de Pôle emploi Franche Comté de 294995 €.

Cette convention vise à faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi **collective** sur les territoires, avec une recherche de simplicité et d'efficacité. Elle s'inscrit dans le cadre des besoins de recrutement identifiés par les branches professionnelles et les entreprises inter-pro de l'OPCALIA et fait suite à la décision du conseil d'administration de l'OPCA de s'engager pour environ 7000 POE collectives au niveau national

Pour 2012

La POE collective a vocation à préparer l'accès aux emplois cibles, identifiés par l'OPCALIA et de Pôle emploi et pour lesquels existent des besoins en recrutement.

La convention – cadre donne les contours de la collaboration et précise le cadre général de la mise en œuvre de la POE **collective**, à savoir :

- l'objectif de la POE **collective**
- la prise en charge financière des frais pédagogique relatif aux actions de formation
- la contribution Pôle emploi dans ce cadre (Rémunération Formation de Pôle emploi –AREF & RFPE)
- les besoins identifiés par les branches professionnelles dans le cadre de la POE **collective**

Rappelons que la POE **collective** permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle et la formation est financée par l'organisme paritaire collecteur agréé compétent. Pôle emploi, en sa qualité de prescripteur contribue à la présentation des demandeurs d'emploi dont le projet professionnel est validé. Il finance la rémunération des stagiaires retenus.

Pour Financer la POE **collective**, l'OPCALIA et Pôle emploi unisse leur financement à savoir :

OPCALIA Franche Comté	Pôle emploi Franche Comté
12€00/ H Coût moyen pour 400H	la rémunération + DAFAF (aides aux frais de déplacements, repas, hébergements)

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront définis dès le mois de mars 2012 entre les partenaires (suivi de la convention), portant notamment sur les retours à l'emploi durable.

